

dernier cri en fait de vêtement. Entre-temps, le navire de l'État ne va nulle part, se contentant de rester au port. Il ressemble à un navire-école; il s'y produit beaucoup de remue-ménage mais il ne prend jamais la mer.

• (8.50 p.m.)

M. Boulanger: Donnez-nous du nouveau, ça c'est vieux.

M. Nesbitt: Rien n'a changé.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le gouvernement actuel aime donner l'impression qu'il constitue le dernier cri en matière de technocratie et d'efficacité.

Une voix: C'est un discours du genre 1912.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nous en avons eu de bons exemples. Il était amusant cet après-midi de voir le président du Conseil du Trésor tenter de nous expliquer pourquoi on s'était débarrassé du ministre des Postes et qu'on avait transféré les Postes au ministère des Communications parce qu'elles font partie du réseau de télécommunications, et expliquer ensuite, par des contorsions métaphysiques, pourquoi on avait jugé de retirer les Postes des Communications, sans dire franchement que le ministre des Communications (M. Kierans) était responsable d'une telle pagaille aux Postes qu'on avait dû les lui retirer.

Lorsque ces messieurs d'en face parlent d'efficacité, il suffit de se rappeler l'embrouillamini de ces derniers jours. Le directeur adjoint de la Commission de la Fonction publique diffuse aux divers ministères de l'État une note de service proposant d'engager un certain nombre de nouveaux employés francophones et laissant entendre qu'une somme de deux millions de dollars sera consacrée chaque année à ce programme et le président du Conseil du Trésor n'en a jamais entendu parler.

M. Gibson: C'est ce que vous croyez.

Des voix: Oh oh!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je répondrai à l'honorable député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson) que moi au moins j'ai cru le ministre sur parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'y a pas tellement cru lui-même.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je regrette d'apprendre qu'il n'y a pas cru. Mais il est impossible que l'on ait pu diffuser cette note de service sans que le président du Conseil du Trésor ou le cabinet du premier ministre n'en ait eu connaissance ou y ait consenti.

M. Francis: Vous dites des âneries.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nul ne se permettrait de promettre une somme de deux millions de dollars aux ministères, outre leurs crédits habituels, sans que cette décision n'ait été approuvée soit par le président du Conseil du Trésor, soit par un membre du cabinet du premier ministre. J'accepte la déclaration du président du Conseil du Trésor selon laquelle cette mesure a été prise à son insu et sans son autorisation. Lorsque je lui ai demandé cet après-midi qui était à l'origine de cette note de service, qui l'avait autorisée et de quel service

elle émanait, il a longuement tourné autour du pot en nous parlant d'une période de gestation. On n'avait jamais vu à la Chambre d'accouchement aussi pénible que celui qu'a du subir le ministre cet après-midi pendant la période des questions.

M. Nesbitt: C'est un bon argument en faveur de l'avortement.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): En réalité, il sait qui l'a préparé, mais il craint de le dire aux députés. Le président du Conseil du Trésor a déclaré cet après-midi que cette mesure législative rendrait l'exécutif plus responsable envers le Parlement, mais il n'a pas précisé comment. A vrai dire, le Parlement a de moins en moins de prise sur les cordons de la bourse. Suivant notre nouveau régime, les prévisions budgétaires sont envoyées aux comités, qui ne se réunissent pas avant que la session ne soit avancée, et alors, ils les parcourent à la toute dernière heure. Les prévisions budgétaires ne peuvent être étudiées que certains jours, et lorsqu'ils sont presque épuisés, nous constatons que beaucoup d'entre elles n'ont pas été touchées. Les fonds sont accordés sans même que nous en ayons discuté. Les sociétés de la Couronne, dans bien des cas, ne font pas rapport aux comités. Les rapports des comités qui ont examiné les prévisions budgétaires ne sont pas discutés à la Chambre.

Une voix: Et que dites-vous des jours de l'opposition?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Le rapport du comité des comptes publics ne fait pas l'objet d'un débat. La seule façon dont nous puissions discuter à la Chambre de la mauvaise gestion dont se plaint l'Auditeur général, c'est d'aborder le sujet l'un des jours prévus ou de présenter une motion aux termes de l'article 26 du Règlement. Je pense que le Parlement domine de moins en moins l'exécutif et que les vis-à-vis, au lieu de traiter la chose aussi à la légère, devraient plutôt assumer sérieusement leurs responsabilités, tandis que les députés, de part et d'autre de la Chambre, devraient, lors de l'étude de cette mesure législative, insister sur le caractère des contrôles que le Parlement doit exercer sur l'exécutif et sur les cordons de la bourse. La simple réorganisation des départements signifiera peu de chose pour le pays, à moins que le gouvernement n'expose clairement les politiques qui inspirent ces changements administratifs.

Permettez-moi de vous en donner un ou deux exemples. Nous demandons depuis des années, à la Chambre, une déclaration précise sur la politique scientifique du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor avait quelque chose à voir avec cette politique. Peut-être la confiera-t-on à un ministre d'État, une fois la réorganisation terminée. Si les députés se donnaient la peine de lire le premier volume du rapport du comité sénatorial de la politique scientifique, ils y verraient l'un des réquisitoires les plus accablants contre le gouvernement.

On y apprend que le milliard de dollars dépensé chaque année pour la recherche au Canada l'est en pure perte en grande partie; qu'en raison des rivalités ministérielles et du pouvoir de veto du Conseil du Trésor, le gouvernement fédéral a tout embrouillé en établissant une série de politiques scientifiques restreintes et isolées, sans avoir de vue d'ensemble de la situation ni de pro-